

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 20/08/2025 - 20092 - 2023 B 04439 - 978 194 017 - GROUPE A PLUS

Signature électronique
Liasse dématérialisée

20 AOÛT 2025

20092

SARL GROUPE A PLUS
277 rue de la Belle Etoile
95700 ROISSY EN FRANCE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024



Sommaire

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

<i>Bilan Actif</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>2</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>3</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>4</i>
<i>Détail de l'Actif</i>	<i>5</i>
<i>Détail du Passif</i>	<i>6</i>
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	<i>7</i>
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	<i>9</i>
<i>Détail des Soldes Intermédiaires (Activité mixte)</i>	<i>10</i>

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	30 990,00		30 990,00	30 000,00
	Créances rattachées à des participations	240 000,00		240 000,00	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		270 990,00		270 990,00	30 000,00
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	32 200,00		32 200,00	41 500,00
	Autres créances	2 994,00		2 994,00	420,00
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	6 033,11		6 033,11	626,50
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	41 227,11		41 227,11	42 546,50
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		312 217,11		312 217,11	72 546,50

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

240 000,00

(3) dont créances à plus d'un an

Ny

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 000,00	1 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	100,00	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	21 844,50	
	Résultat de l'exercice	234 877,61	21 944,50
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	257 822,11	22 944,50
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	30 075,00	32 575,00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 800,00	2 520,00
	Dettes fiscales et sociales	22 520,00	14 507,00
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	54 395,00	49 602,00
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	312 217,11	72 546,50
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		234 877,61	21 944,50
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		54 395,00	49 602,00
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

		France	Exportation	12 mois	5 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	90 000,00		90 000,00	45 000,00
	Montant net du chiffre d'affaires	90 000,00		90 000,00	45 000,00
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				0,54
	Total des produits d'exploitation (1)			90 000,00	45 000,54
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes			1 744,20	4 485,00
	Impôts, taxes et versements assimilés			3 916,00	479,00
	Salaires et traitements			37 288,19	13 327,04
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
CHARGES D'EXPLOITATION	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			1,00	
	Total des charges d'exploitation (2)			42 949,39	18 291,04
RESULTAT D'EXPLOITATION				47 050,61	26 709,50

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

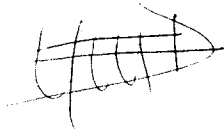
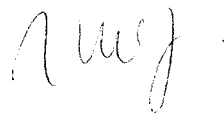
RESULTAT D'EXPLOITATION		47 050,61	26 709,50
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	190 000,00	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		190 000,00	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		190 000,00	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		237 050,61	26 709,50
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	103,00	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	103,00	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(103,00)	
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		2 070,00	4 765,00
TOTAL DES PRODUITS		280 000,00	45 000,54
TOTAL DES CHARGES		45 122,39	23 056,04
RESULTAT DE L'EXERCICE		234 877,61	21 944,50

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Dy

GROUPE A PLUS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000,00 €
Parc des Reflets – Bâtiment F
165 avenue du bois de la Pie 95700 Roissy-en-France
RCS PONTOISE 978 194 017

FEUILLE DE PRÉSENCE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
31 MARS 2025

Nom de l'associé	Nombre de parts détenues	Signature
Madame Dilara YILDIZ	520	
Monsieur Hüseyin Dogan YILDIZ	240	
Monsieur Ali Haydar YILDIZ	240	
TOTAL	1 000	

GROUPE A PLUS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000,00 €
Parc des Reflets – Bâtiment F
165 avenue du bois de la Pie 95700 Roissy-en-France
RCS PONTOISE 978 194 017

Monsieur Huseyin Dogan YILDIZ
39, avenue du Docteur Broquet
95500 GONESSE

Paris, le 11 mars 2025

Courrier remis en mains propre

Madame, Monsieur et Cher Associé

Nous avons l'honneur de vous informer que notre :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Se tiendra le **lundi 31 mars 2025**, à 10 heures, au siège social de la société **GROUPE A PLUS SARL** sis à ROISSY-EN-FRANCE (75011) – 277, rue de la Belle Etoile.

L'ordre du jour sera le suivant :

- ☐ Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- ☐ Approbation des comptes de l'exercice 2024 et quitus à la gérance,
- ☐ Affectation des résultats de l'exercice,
- ☐ Approbation des conventions réglementées,
- ☐ Rémunération de la gérance,
- ☐ Pouvoir.

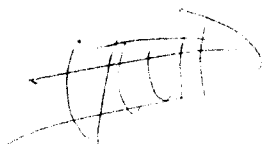
Veuillez trouver sous ce pli, pour votre information, les différents documents prévus par la loi, à savoir :

- les lettres de convocation,
- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé,
- le compte de résultat, le bilan ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé,
- le rapport spécial des gérants,
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

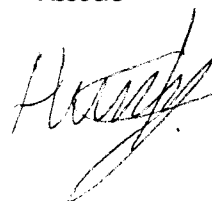
Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur et Cher Associé, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Convocation faite en deux exemplaires et remise en main propre contre décharge.

La gérance



Monsieur Huseyin Dogan **YILDIZ**
Associé



GROUPE A PLUS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000,00 €
Parc des Reflets – Bâtiment F
165 avenue du bois de la Pie 95700 Roissy-en-France
RCS PONTOISE 978 194 017

Madame Dilara YILDIZ
39, avenue du Docteur Broquet
95500 GONESSE

Paris, le 11 mars 2025

Courrier remis en mains propre

Madame, Monsieur et Cher Associé

Nous avons l'honneur de vous informer que notre :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Se tiendra le **lundi 31 mars 2025**, à 10 heures, au siège social de la société **GROUPE A PLUS SARL** sis à ROISSY-EN-FRANCE (75011) – 277, rue de la Belle Etoile.

L'ordre du jour sera le suivant :

- ☐ Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- ☐ Approbation des comptes de l'exercice 2024 et quitus à la gérance,
- ☐ Affectation des résultats de l'exercice,
- ☐ Approbation des conventions réglementées,
- ☐ Rémunération de la gérance,
- ☐ Pouvoir.

Veuillez trouver sous ce pli, pour votre information, les différents documents prévus par la loi, à savoir :

- les lettres de convocation,
- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé,
- le compte de résultat, le bilan ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé,
- le rapport spécial des gérants,
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur et Cher Associé, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Convocation faite en deux exemplaires et remise en main propre contre décharge.

La gérance



Madame Dilara **YILDIZ**
Gérante – associée



GROUPE A PLUS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000,00 €
Parc des Reflets – Bâtiment F
165 avenue du bois de la Pie 95700 Roissy-en-France
RCS PONTOISE 978 194 017

Monsieur Ali Haydar YILDIZ
39, avenue du Docteur Broquet
95500 GONESSE

Paris, le 11 mars 2025

Courrier remis en mains propre

Madame, Monsieur et Cher Associé,

Nous avons l'honneur de vous informer que notre :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Se tiendra le **lundi 31 mars 2025**, à 10 heures, au siège social de la société **GROUPE A PLUS SARL** sis à ROISSY-EN-FRANCE (75011) – 277, rue de la Belle Etoile.

L'ordre du jour sera le suivant :

- ☐ Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- ☐ Approbation des comptes de l'exercice 2024 et quitus à la gérance,
- ☐ Affectation des résultats de l'exercice,
- ☐ Approbation des conventions réglementées,
- ☐ Rémunération de la gérance,
- ☐ Pouvoir.

Veuillez trouver sous ce pli, pour votre information, les différents documents prévus par la loi, à savoir :

- les lettres de convocation,
- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé,
- le compte de résultat, le bilan ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé,
- le rapport spécial des gérants,
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

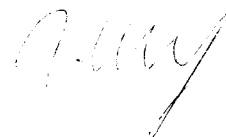
Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur et Cher Associé, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Convocation faite en deux exemplaires et remise en main propre contre décharge.

La gérance



Monsieur Ali Haydar **YILDIZ**
Associé



GROUPE A PLUS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000,00 €
Parc des Reflets – Bâtiment F
165 avenue du bois de la Pie 95700 Roissy-en-France
RCS PONTOISE 978 194 017

**RAPPORT SPÉCIAL DES GÉRANTS
SUR LES OPÉRATIONS VISÉES A
L'ARTICLE 223-19 DU CODE DE COMMERCE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

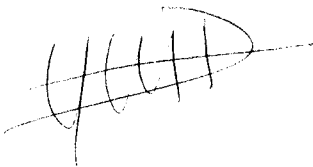
Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, mon rapport sur les opérations entrant dans le champ d'application de l'article L 223-19 du Code de commerce.

Nous vous précisons qu'il s'agit de conventions conclues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses dirigeants ou associés, ou entre la société et une autre société gérée ou administrée par l'un de ses gérants.

En application des dispositions du nouveau code de commerce, nous avons l'honneur de vous informer qu'aucune convention spéciale n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La gérance



Dilara **YILDIZ**
Gérante - Associée



GROUPE A PLUS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000,00 €
Parc des Reflets – Bâtiment F
165 avenue du bois de la Pie 95700 Roissy-en-France
RCS PONTOISE 978 194 017

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE DU 31 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à dix heures, la collectivité des associés de la société **GROUPE A PLUS SARL** se sont réunis en assemblée générale au siège de la société et ont pris les décisions ordinaires suivantes, sur la convocation de la gérance.

Les associés sont présents, à savoir :

- Madame Dilara **YILDIZ**, propriétaire de :520 parts sociales,
- Monsieur Hüseyin Dogan **YILDIZ**, propriétaire de :240 parts sociales,
- Madame Ali Haydar **YILDIZ**, propriétaire de :240 parts sociales,

Total des actions présentes ou représentées : 1 000 parts sociales sur les 1 000 parts sociales qui composent le capital social.

Madame Dilara **YILDIZ** préside la séance en qualité de gérante.

La Présidente constate que les associés présents et représentés possèdent mille parts sociales, soit plus de la moitié des actions composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les lettres de convocation,
- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé,
- le compte de résultat, le bilan ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé,
- le rapport spécial du gérant,
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Ces mêmes documents ont été tenus au siège social à la disposition des associés qui ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- ☐ Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- ☐ Approbation des comptes de l'exercice 2024 et quitus à la gérance,
- ☐ Affectation des résultats de l'exercice,
- ☐ Approbation des conventions réglementées,
- ☐ Rémunération de la gérance,
- ☐ Pouvoir.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

AY

HY

DY

GROUPE A PLUS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000,00 €
Parc des Reflets – Bâtiment F
165 avenue du bois de la Pie 95700 Roissy-en-France
RCS PONTOISE 978 194 017

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après lecture du rapport de la gérance relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, les associés approuvent lesdits documents tels qu'ils leur ont été présentés.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné aux gérants pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Les associés décident d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice (+/-)	+ 21 844,50 €
Report à nouveau antérieur (+/-)	+ 234 877,61 €

Nouveau report à nouveau	+ 256 722,11 €
--------------------------	-----------------------------

Après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le solde du report à nouveau créditeur est de **256 722,11 €** et le solde du compte de réserve légale est créditeur de **100,00 €**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir adoptée l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, décide de ne pas distribuer de dividendes.

Dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes, s'agissant du premier exercice social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale constate que le gérant associé Madame Dilara **YILDIZ** a perçu une rémunération globale d'un montant de trente mille euros (30 000,00 €) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Il est ici rappelé que l'ensemble des charges sociales, taxes et impôts relatifs à ces rémunérations restent à la charge de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AN Hy DY

GROUPE A PLUS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000,00 €
Parc des Reflets – Bâtiment F
165 avenue du bois de la Pie 95700 Roissy-en-France
RCS PONTOISE 978 194 017

CINQUIÈME RÉOLUTION

Les associés approuvent le rapport sur les conventions réglementées (Art. L223-19 du code de commerce).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION

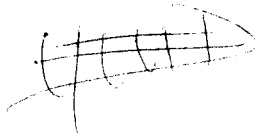
L'assemblée générale confère tous pouvoirs nécessaires à la gérance ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités relatives aux présentes, notamment de publicité et de dépôt, prescrites par la loi, et en conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le gérant et associés présent.

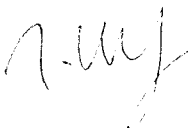
Dilara **YILDIZ**
Gérante – Associée



Huseyin Dogan **YILDIZ**
Associé



Ali Haydar **YILDIZ**
Associé



GROUPE A PLUS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000,00 €
Parc des Reflets – Bâtiment F
165 avenue du bois de la Pie 95700 Roissy-en-France
RCS PONTOISE 978 194 017

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 31 MARS 2025**

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

Le projet de résolution tel qu'il sera présenté à la collectivité des associés réunis en assemblée générale à caractère ordinaire est le suivant :

« PREMIÈRE RÉSOLUTION »

Après lecture du rapport de la gérance relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, les associés approuvent lesdits documents tels qu'ils leur ont été présentés.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné aux gérants pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Les associés décident d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice (+/-)	+ 21 844,50 €
Report à nouveau antérieur (+/-)	+ 234 877,61 €
Nouveau report à nouveau	+256 722,11 €

*Après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le solde du report à nouveau créditeur est de **256 722,11 €** et le solde du compte de réserve légale est créditeur de **100,00 €**.*

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir adoptée l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, décide de ne pas distribuer de dividendes.

Dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes, s'agissant du premier exercice social.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

*L'assemblée générale constate que le gérante associée Madame Dilara **YILDIZ** a perçu une rémunération globale d'un montant de trente mille euros (30 000,00 €) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.*

GROUPE A PLUS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000,00 €
Parc des Reflets – Bâtiment F
165 avenue du bois de la Pie 95700 Roissy-en-France
RCS PONTOISE 978 194 017

Il est ici rappelé que l'ensemble des charges sociales, taxes et impôts relatifs à ces rémunérations restent à la charge de la société.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Les associés approuvent le rapport sur les conventions réglementées (Art. L223-19 du code de commerce).

SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs nécessaires à la gérance ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités relatives aux présentes, notamment de publicité et de dépôt, prescrites par la loi, et en conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire. »

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

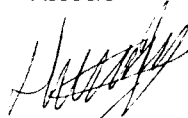
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le gérant et associés présent.

La gérance

Dilara **YILDIZ**
Gérante – Associée



Huseyin Dogan **YILDIZ**
Associé



Ali Haydar **YILDIZ**
Associé

